

Réunion du Conseil Municipal
Mercredi 30 Novembre 2011 à 20 h 00

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 21/11/2011

PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS
30 novembre 2011

--- o0o ---

L'an deux mille onze, le trente novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-François BROQUÈRES, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Melle ULMANN), de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM.LAMOTHE, DUBOS, BATS (a procuration pour Mme LEFORT), DUCASSE, Mmes BERBILLE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN (a procuration pour Mme ROCA), MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, M. BRUEY, Mmes DEHEZ-BATISTA.

Etaient excusés : Mme ROCA (a donné procuration à Mme DUBUN), M. MOUCHEBOEUF, Melle ULMANN (a donné procuration à M. BROQUÈRES) Mme LEFORT (a donné procuration à M. BATS).

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

DELIBERATIONS à l'ordre du JOUR

Administration Générale / Finances :

– **délibération n° 1**

CCPT – Mise à disposition des services techniques communautaires pour l'entretien des voiries communales

– **délibération n°2**

Participation de la Ville à l'école Saint-Joseph de TARTAS à compter de 2012

– **délibération n°3**

Indemnité de Conseil à Madame la Trésorière Municipale

Urbanisme/Environnement/Travaux/Cadre de Vie :

– **délibération n°4**

Taxe d'aménagement

Questions diverses :

– Création d'un groupe de travail « Projets Photovoltaïques »

Information/Communication aux Membres du Conseil Municipal :

– *Information « Chemins communaux et ruraux »*

– *Information « Point travaux Projet Centre de Loisirs »*

– *Information « Réunion avec les services de Gendarmerie »*

– *Information « Animations de fin d'année – Régie municipale des fêtes et animations »*

– *Information et présentation «SITE INTERNET de la Ville de TARTAS »*

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

La séance est ouverte à 20 h 00.

M. le Maire ouvre la séance et fait approuver le procès-verbal de la séance du 12 octobre dernier. Puis un scrutin a eu lieu, Carine POLESE a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est indiqué que :

- Catherine ULMANN a donné procuration à Jean-François BROQUÈRES, maire.
- Isabelle ROCA a donné procuration à Evelyne DUBUN, conseillère municipale.
- Yvette LEFORT a donné procuration à Dominique BATS, adjoint au maire en charge des finances.

Jean-François BROQUÈRES :

Donne ensuite lecture des différentes questions inscrites à l'ordre du jour :

- convention de prestations de services entre la Communauté de Communes du PAYS TARUSATE et la commune de TARTAS,
- participation aux frais de l'école privée « St-Joseph » de TARTAS,
- indemnité de conseil à Mme la Trésorière municipale pour l'année 2011,
- taxe d'aménagement
- informations et communication aux membres du Conseil Municipal.

DELIBERATIONS à l'ordre du JOUR

Délibération n°1 : CCPT – Mise à disposition des services techniques communautaires pour l'entretien des voiries communales

M. le Maire indique que la Communauté de Communes lors de sa dernière séance a délibéré sur le principe d'une convention à intervenir entre la CCPT et les communes membres, pour la mise à disposition de ses services techniques dans le cadre de l'entretien des voies communales. Cette convention fait suite à l'acquisition par la CCPT d'un véhicule permettant de travailler sur les revêtements des chaussées. Le montant des prestations sera revu chaque année par délibération de la CCPT.

Après débat, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Délibération n°2 : Participation de la Ville à l'école privée Saint-Joseph de TARTAS à compter de 2012

M. le Maire propose à l'assemblée de voter comme chaque année le montant de la participation de la Ville à l'école privée Saint-Joseph de TARTAS.

En 2011, la participation était de 365 € (soit 16 790 € sur l'année). Cette participation s'applique aux seuls élèves domiciliés sur la commune.

Après débat, le Conseil Municipal décide de maintenir le montant de la participation au même niveau qu'en 2011, soit 365 € pour 2012.

Délibération n°3 : Indemnité de Conseil à Mme la Trésorière Municipale

M. le Maire informe les membres présents du courrier de Mme la Trésorière municipale qui vient de communiquer les éléments permettant le calcul de l'indemnité de conseil. La moyenne des dépenses afférentes aux trois derniers exercices s'élevant à 4 098 287 €, l'indemnité autorisée au taux de 100 %, serait de 737.59 €.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le versement de l'indemnité de 737.59 € pour l'année 2011.

Délibération n°4 : Taxe d'aménagement

M. le Maire informe les membres présents qu'il convient de délibérer sur la taxe d'Aménagement, applicable au 1^{er} mars 2012, et demande à Dominique BATS de présenter le dossier.

Dominique BATS, indique :

« L'article 28 de la loi de finances rectificative pour 2010 vient de réformer la taxe locale d'équipement et les taxes qui lui étaient adossées, ainsi que certaines taxes d'urbanisme. Cette nouvelle taxe d'Aménagement va se substituer notamment à la taxe locale d'équipement, à la taxe départementale des espaces naturels et sensibles, à la taxe pour le financement des CAUE, et à diverses autres taxes.

Cette taxe sera perçue auprès des bénéficiaires d'autorisations de construire ou d'aménager et de non-oppositions à déclaration préalable, à compter du 1^{er} mars 2012. La taxe est constituée de deux parts : une départementale (recette de fonctionnement pour le Conseil Général), et une communale (recette d'investissement pour le budget communal).

La réforme précise que seront exonérés de plein droit de la part communale de la taxe : les constructions et aménagements destinés à un service public, les logements sociaux sous certaines conditions, certains locaux compris dans les exploitations et coopératives agricoles, certaines constructions et aménagements réalisés dans les périmètres des opérations d'intérêt national, les constructions et aménagements dans les zones d'aménagement concerté, les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres délimités par une convention de projet urbain partenarial, les aménagements prescrits par un plan de prévention des risques, la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de dix ans, les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 mètres carrés.

De plus un abattement de 50 % est appliqué sur certaines catégories définies à l'article L 331-12 du code de l'urbanisme.

Le taux d'imposition est défini par délibération de la collectivité dans une fourchette de 1 à 5 %, avec possibilité de mettre en place une sectorisation. La taxe d'aménagement est établie par les services de l'Etat, et est liquidée selon la valeur et le taux en vigueur de la date de la délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, de la délivrance du permis modificatif, de la décision tacite, de la décision de non-opposition d'une déclaration préalable, ou du procès-verbal constatant les infractions. Elle est recouvrée par les comptables publics par deux échéances à 12 et 24 mois.

Enfin, Dominique BATS indique qu'un abattement de 50 % est appliqué sur les 100 premiers mètres carrés. Le montant défini par les services fiscaux est aujourd'hui de 660 €, ramené donc à 330 € pour les 100 premiers mètres carrés suite à cet abattement.

Après cette présentation technique, Dominique BATS, adjoint au maire propose de fixer le taux de la taxe d'aménagement pour la commune de TARTAS à **3 %** ».

Après débat, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à la taxe d'aménagement, et fixe le taux à 3%.

Questions diverses :

Création d'un groupe de travail « Projets Photovoltaïques »

M. le Maire, comme cela avait été évoqué lors d'une précédente séance par des membres du Conseil Municipal, propose la création d'un groupe de travail pour réfléchir sur le « Photovoltaïque », évolution, projets et devenir.

Suite à appel à candidatures, le groupe sera composé de :

- M. Alain DEHEZ adjoint au maire,
- M. Dominique BATS adjoint au maire,
- M. Jean MARSAN conseiller municipal délégué,
- Mme Yvette LEFORT conseillère municipale,
- M. Philippe DUPOUY conseiller municipal,
- M. Jérôme CABANES conseiller municipal,
- M. Stéphane BRUEY conseiller municipal.

Sur proposition de M. BRUEY, le groupe de travail se saisira des questions liées aux « énergies renouvelables », en sus du simple volet photovoltaïque.

A l'unanimité des membres présents, le groupe de travail est constitué. M. le Maire en fixera l'ordre du jour et le cahier des charges.

Information/Communication aux Membres du Conseil Municipal :

Information « Chemins communaux et ruraux »

A la demande de M. le Maire, Alain DEHEZ adjoint au maire, informe les membres présents du projet de réimplantation de chemins communaux (chemin de campagne à Paillet, chemin de Cabanious, chemin de Labeillé à Berdin, chemin de Loustalot et chemin de Antony à Mariterre). Un géomètre va être missionné pour réaliser ce travail qui porte sur un linéaire de 2890 mètres.

M. le Maire conclut en soulignant tout le travail réalisé depuis un peu plus d'un an sur les chemins communaux (empierrement, curage des fossés par les services municipaux, intervention récente d'une entreprise pour le reprofilage de certains chemins, ainsi que des interventions suite aux travaux des entreprises de débardage). Ceci correspond notamment à un engagement de la nouvelle municipalité.

Information « Point travaux Projet Centre de Loisirs »

Eric LAMOTHE adjoint au maire en charge des travaux fait un compte-rendu des dernières réunions de chantier du « projet de construction Centre de Loisirs ». Les terrassements ont été réalisés, et les fondations coulées. Actuellement les entreprises de gros œuvre et de branchements divers se coordonnent pour une intervention prochaine. Pas de problème particulier.

Information « Réunion avec les services de Gendarmerie »

M. le Maire demande à Xavier de ZANET, adjoint en charge des questions de sécurité de donner compte-rendu de la récente réunion qui s'est tenue en mairie avec les services de Gendarmerie.

Xavier de ZANET fait un résumé des différents points abordés :

- circulation et sécurité routière suite aux derniers travaux de marquage au sol et à la pose de miroirs,
- surveillance des espaces publics, commerces, habitations fermées, incivilités dans les quartiers.
- chiens errants et chiens de 2^{ème} catégorie
- pétition sur les incivilités et les cambriolages sur la commune

– Information « Animations de fin d'année – Régie municipale des fêtes et animations »

Dominique DEGOS, adjointe au maire et Présidente de la Régie des Fêtes et Animations donne lecture des prochaines animations qui se dérouleront à TARTAS :

- illuminations de Noël,
- marché des producteurs de pays du samedi 17 décembre
- marché artisanal en centre ville en partenariat avec les commerçants et TARTAS +,
- animation du vendredi 23 décembre en fin d'après-midi.

Philippe DUBOS invite pour sa part les membres présents à participer au TELETHON des 2 et 3 décembre, aux côtés des associations locales et animateurs municipaux.

– Information et présentation «SITE INTERNET de la Ville de TARTAS »

En fin de séance, M. le Maire demande à Dominique DEGOS de présenter le site internet de la Ville de TARTAS, qui est en ligne depuis le 18 novembre, et remercie tant les élus que les services administratifs de leur implication.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22 h 30.